



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 6765

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation du site Rhône-Poulenc - Novalis. L'annonce de la restructuration du groupe Rhône-Poulenc dont le choix stratégique est de recenser l'activité du groupe sur les sciences de la vie, devrait se traduire par le groupement au sein de la holding Rhodia des activités chimie-fibres et polymères. L'organigramme de l'entité Rhodia, en 6 divisions, s'apparente à autant de secteurs pouvant être cédés ou fermés. Une telle construction est contraire à l'existence d'une filière industrielle de fibres et fils synthétiques cohérente. C'est déjà ce qui se passe, avec la fermeture programmée de l'usine Rhône-Poulenc - Belle étoile qui dispose de la capacité de produire la chimie de base pour Rhône-Poulenc - Sétilla et Novalis. De leur côté les usines Sétilla et Novalis (Valence) diminuent ou freinent leur propre capacité de production. La situation est d'autant plus inquiétante que l'Italien Fiat devrait se désengager du joint venture constituant Novalis, au risque que disparaisse l'activité nylon. La restructuration en cours au sein du groupe Rhône-Poulenc tend à se traduire par une perte du potentiel de production industriel et de recherche de la filière textile synthétique. En conséquence, elle lui demande quelles mesures le gouvernement compte mettre en oeuvre pour préserver l'avenir de cette filière essentielle pour notre industrie et plus particulièrement pour la préservation de la production nationale de nylon et de polyester.

Texte de la réponse

La stratégie annoncée par Rhône-Poulenc est, d'une part, de se positionner dans les secteurs industriels des sciences de la vie (pharmacie, vaccins, santé végétale et animale) et, d'autre part, de développer, au sein d'une entité détenue de façon largement majoritaire, la société Rhodia, les activités de chimie, de fibres et de service à haute valeur ajoutée. La création de Rhodia devrait permettre, selon Rhône-Poulenc, de modifier favorablement les éléments du bilan, permettant à Rhodia d'être plus compétitive par rapport à ses concurrents. Dans le cadre de ses activités « fibres », concernant les sites de Belle Etoile, Setilla et Novalis cités par l'honorable parlementaire, Rhône Poulenc a montré récemment sa volonté de développer ses activités « polyamide », marché sur lequel il est déjà numéro deux mondial. Ainsi, le groupe a décidé de spécialiser, en y réalisant des investissements importants et des innovations majeures dans les procédés de fabrication, les activités industrielles de Belle Etoile dans la production de polyamide ; de racheter les parts de capital détenues par la SNIA, filiale de Fiat, dans deux joints ventures transformatrices de la matière première, à savoir, Novalis (numéro un mondial des fibres et fils nylon pour tapis et moquettes) et Nyltech (numéro deux mondial des plastiques techniques à base de polyamides 6.6 utilisés dans l'automobile) réalisant ainsi pour ces secteurs l'intégration de la production jusqu'à la commercialisation. Toutefois, en raison de l'évolution de chacun des marchés concernés et du positionnement concurrentiel de l'entreprise, un tel développement ne peut s'appliquer à toutes les activités de Rhodia, et notamment à l'activité de polyester, peu compétitive sur des marchés en surcapacité de production au niveau mondial. En définitive, c'est bien grâce à une bonne compétitivité internationale que ces activités sont susceptibles de se développer en France. L'une des premières clés de cette compétitivité réside dans l'innovation. C'est cette innovation, qu'elle soit technologique, de produit ou de procédé industriel, que le secrétariat d'Etat à l'industrie a pour objectif de soutenir au travers d'actions

d'accompagnement des industriels concernés dans le cadre, par exemple, d'un appel à proposition « Technologies clés » ou plus particulièrement celui concernant « les fibres à la conquête du marché » qui concerne l'ensemble des entreprises de la filière textile et dont l'objet est d'aider à l'innovation sur les produits textiles par l'utilisation de nouvelles fibres. Le ministre est très attaché à préparer ainsi les emplois de demain dans une industrie française forte et compétitive, en particulier dans le domaine des fibres textiles synthétiques.

Données clés

Auteur : [Mme Muguette Jacquaint](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6765

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4162

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1071